

# Communiqué

## **Revenus d'intérêts sur prêts hypothécaires non déclarés : l'avocat Jean Chalifoux écope d'une amende de 500 000 \$ pour fraude fiscale**

Montréal (Québec), le 21 décembre 2004... L'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé aujourd'hui que l'avocat Jean Chalifoux a plaidé coupable à des accusations d'évasion fiscale devant la Cour du Québec. Il s'est vu imposer une amende de 500 000 \$, équivalant à environ 115 % de l'impôt éludé. En plus de l'amende imposée par la Cour, maître Chalifoux devra payer la totalité des impôts éludés, plus les pénalités et intérêts.

L'enquête menée par l'ARC a démontré que pour les années d'imposition 1995 à 1999, Jean Chalifoux a omis de déclarer des revenus d'intérêts de 1 672 906 \$ provenant de prêts hypothécaires, éludant ainsi le paiement de 441 802 \$ d'impôt. Les revenus d'intérêts étaient déposés dans un compte bancaire qu'il n'utilisait que pour ce genre de transaction. Lors d'une vérification fiscale, il a fourni au vérificateur toutes les informations bancaires le concernant, sauf celles sur le compte utilisé pour déposer ses revenus de prêts hypothécaires.

« Nos impôts servent à payer les services de grande qualité que les Canadiens attendent du gouvernement, a déclaré John McCallum, ministre du Revenu national. Quand quelqu'un tente de frauder le fisc, tous les Canadiens sont touchés. L'Agence du revenu du Canada est résolue à s'assurer que chacun paie sa juste part. »

Les intérêts et autres revenus de placements sont une partie du revenu total d'un contribuable et doivent être déclarés dans sa déclaration de revenus. Les particuliers qui ont produit des déclarations frauduleuses peuvent toujours régulariser leur situation fiscale de façon volontaire. Ils ne seront ni pénalisés ni poursuivis s'ils font une divulgation complète avant que l'ARC prenne des mesures à leur égard. Les personnes qui veulent en savoir plus sur le programme des divulgations volontaires peuvent s'adresser au bureau des services fiscaux de leur région.

Renseignements :

Suzanne Blais  
Gestionnaire des communications  
(514) 283-2464, poste 8255

